



CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION re convoqué de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes réuni à Lyon et en visio le 4 mai 2026

Déclaration liminaire de vos représentants CGT

Le CSA de la DREAL se réunit aujourd'hui une nouvelle fois pour évoquer la suppression de 11 postes sur le BOP 181 risques technologiques. Lors de la première présentation de ce projet le 13 avril, les représentants du personnel ont décidé de boycotter la séance pour protester contre la priorité accordée à cette réduction d'effectifs par rapport à d'autres sujets, mais aussi par rapport à l'adéquation des effectifs par rapport aux missions à effectuer.

Cette question des effectifs par rapport aux tâches à effectuer est pour ainsi dire jamais considérée par l'administration. Des lois sont votées, des décrets signés, des règlements et autres directives européennes adoptées, mais à aucun moment le lien n'est fait avec les moyens pour appliquer ces textes. Or c'est bien le cœur du sujet, en particulier au ministère de l'Écologie : on peut avoir les textes les plus protecteurs de l'environnement, les plus adaptés à la réduction des risques industriels, sans contrôle de mise en œuvre ils restent tout simplement lettre morte. C'est particulièrement vrai sur les risques industriels où la protection de l'environnement et la réduction des risques peut engendrer des coûts importants pour les entreprises. Il est donc parfois tentant de contourner la réglementation, voir de ne pas l'appliquer.

Cela touche néanmoins tous les domaines d'activité de la DREAL et certains services croulent littéralement sous le travail : le gouvernement ou l'union européenne annonce d'une voix forte un nouveau texte, sans moyens derrière. Mais on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une stratégie délibérée. Combien d'hommes politiques reprochent à l'administration l'application « trop tatillonne » de textes qu'ils ont eu-même voté ?

Le 1^{er}-mai dernier, nous avons même eu mieux : un premier ministre et des députés affirmant qu'il ne fallait pas appliquer la loi concernant le travail des salariés ce jour-là et qui se sont ouvertement affichés aux côtés de fraudeurs patentés. Ainsi des gens qui n'ont à la bouche que les mots « respect de la démocratie », « ordre », « respect des lois » décident de ne pas appliquer des lois qui ne leur conviennent pas. Leur conception de la démocratie, c'est donc j'applique uniquement les lois qui me conviennent.

Avec un tel exemple au plus haut niveau, comment les agents pourraient faire sereinement leur travail, sans peur d'être un jour déjugés ? Ainsi au sous-effectif généralisé s'ajoute le stress de l'avenir, puisque tout le monde a bien compris qu'une législation peut être rayée d'un trait de plume, voir d'une annonce sur Youtube du Ministre.

Pour en revenir aux risques technologiques, force est de constater que l'évolution des effectifs est lié à l'ancienneté du dernier accident industriel grave. Ainsi, après l'incendie de Lubrizol en 2019, pendant plusieurs années des postes d'inspecteurs des installations classées ont été créés.

Quasiment sept ans après, la peur s'estompe tant au ministère des Finances qu'à la DGPR et donc les moyens sont repris... en attendant le prochain accident ?

Depuis plus de quarante ans, les services publics sont mis en coupe réglée avec une réduction drastique des moyens pour faire face aux besoins et attentes de la population. Cette dernière subit de plus en plus brutalement l'impuissance des services à faire appliquer les règles et cela accroît sa frustration.

Dans ce contexte, la CGT rappelle une partie de ses revendications :

- Des effectifs et des moyens adaptés aux missions et non des missions réduites ou abandonnées faute de moyens ;
- Réduction du pouvoir des préfets sur les services déconcentrés de l'État ;
- Abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;
- Rétablissement du maintien du traitement à 100 % pendant les arrêts maladies.

o-o-o-o